



Garantie d'appareil photo kodak

Par **nanouk20000**, le **12/03/2008** à **10:10**

Bonjour,

J'ai eu un appareil photo à Noël en décembre 2007. La garantie marche toujours donc. Récemment, il y a eu un souci avec : quelqu'un s'est assis dessus. Le problème est que désormais, il y a un impact sur l'écran de cet appareil photo. J'aimerais le ramener au magasin pour faire marcher la garantie, me le faire échanger ou réparer car il ne fonctionne plus. Si c'est de notre faute la garantie marche malgré tout ou non?

Quelles sont les conditions d'une réparation ou d'un échange avec une garantie ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.